
CABINET

ARRETE N° 8676 /MIDDL/CAB
portant nomination des officiers de la gendarmerie nationale au
titre de l'année 2023 (3^{ème} trimestre 2023).

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR, DE LA DECENTRALISATION
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL,

Visas :

Vu la constitution ;

Vu la loi n° 10-2021 du 27 janvier 2021 telle que modifiée et
complétée par la loi n°17-2023 du 27 mai 2023 portant statut
général des militaires et des gendarmes ;

Vu la loi n° 5-2022 du 26 janvier 2022 portant rattachement de la
gendarmerie nationale au ministère en charge de la sécurité ;

Vu l'ordonnance n° 5-2001 du 5 février 2001 portant organisation et
fonctionnement de la gendarmerie nationale ;

Vu le décret n° 2018-361 du 28 septembre 2018 tel que modifié et
complété par le décret n°2021-148 du 13 avril 2021 portant
avancement dans les forces armées congolaises et la
gendarmerie nationale ;

Vu les décrets n° 2022-1850 du 24 septembre 2022 portant
nomination des membres du gouvernement ;

Vu le décret n° 2022-1879 du 21 novembre 2022 relatif aux
attributions du ministre de l'intérieur, de la décentralisation et
du développement local ;

Vu le décret n° 2022-1931 du 30 décembre 2022 portant inscription
au tableau d'avancement des officiers de la gendarmerie
nationale au titre de l'année 2023 ;

Vu le décret n° 2023-52 du 24 février 2023 portant organisation du
ministère de l'intérieur, de la décentralisation et du
développement local.


DGARH/MIDDL


DGFE/MIDDL

ARRETE :

Article premier : Sont nommés à titre définitif pour compter du 1^{er} juillet 2023 (3^{ème} trimestre 2023)

POUR LE GRADE DE : CAPITAINE

SECTION 1 : PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

I- STRUCTURES RATTACHEES AU PR

A- DIRECTIONS GENERALES

Lieutenant	TSEMIABEKAD 	Wilfrid Marius	DGSP 
------------	---	----------------	--

SECTION 2 : MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

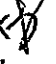
I- GENDARMERIE NATIONALE

A- COMMANDEMENT

a)- ETAT-MAJOR

Lieutenant	NGANGOUE	Ehodez	DPF 
------------	----------	--------	---

B- REGIONS DE GENDARMERIE

Lieutenant	DUCAT	Christ Chandrey	RGLIK 
Lieutenant	GAMA	Dieudonné Claude	RGPN
Lieutenant	NKONO	Hyppolite	RGBZV
Lieutenant	NTSIBA MOUKOURI	Erka Jonas	RG
Lieutenant	BANTSIMBA TSIBOULOU	Ghislain	RGC
Lieutenant	NGANGA	Alain Magloire	RGPN

POUR LE GRADE DE : LIEUTENANT

SECTION 1 : MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

A- REGIONS DE GENDARMERIE

Sous-lieutenant	OSSETE	Romuald	GGF 
Sous-lieutenant	KIBOULA	Eustache	RGBZA
Sous-lieutenant	NGATSE 	Biennvenu Emmanuel Jean P 	RGBZV 

Sous-lieutenant
Sous-lieutenant

BOLA
LISSEMBET LICKABO

Aristide Teddy Vérité
Chancel

RGPLT
RGPN

B- GROUPEMENTS DE GENDARMERIE

Sous-lieutenant

ONARI LETARI

Johann Dasyll

PGGM

Article 2 : Le commandant de la gendarmerie nationale est chargé de l'application du présent arrêté qui sera enregistré et publié au journal officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 30 juin 2023



Raymond Zéphirin MBOULOU